

IDENTITE NARRATIVE ET EXPERIENCES DE L'INJUSTICE

ANAÏD MOURATIAN¹

RÉSUMÉ. La prise en compte de la part des différentes sciences humaines de la souffrance et des inégalités induites par l'expérience de l'injustice s'est largement développée et greffée à l'étude de la narrativité. Il s'agit alors d'introduire le concept ricoeurien d'identité narrative dans l'expérience de l'injustice pour évaluer ses possibilités pour la reconnaissance d'injustice et ses enjeux éthiques.

Mots-clés: *identité narrative, expérience de l'injustice, parcours de la reconnaissance, éthique, praxis du récit.*

« Le sens de l'injustice n'est pas seulement plus poignant, mais plus perspicace que le sens de la justice ; car la justice est plus souvent ce qui manque et l'injustice ce qui règne, et les hommes ont une vision plus claire de ce qui manque aux relations humaines que de la manière droite de les organiser. »

Paul Ricoeur, *Lectures 1*, Seuil, Paris, 1999, p. 177

Introduction

Sur le plan social et politique, le thème de la reconnaissance d'expériences de l'injustice est particulièrement prégnant. Les études portant sur des thèmes tels que l'injustice et la reconnaissance se sont largement développées, tant en philosophie qu'en sociologie ou en psychologie sociale et clinique, ainsi que l'attention portée aux récits d'expériences d'injustice sociale. Il est parfois opposé à l'intérêt porté à l'expérience de l'injustice qu'elle est un objet trop peu déterminé, flou, soumis à une appréciation subjective et peu encline à subir une analyse de type systématique. Quelle est son statut philosophique ? L'expérience croise à la fois les domaines psychologique, sociologique, éthique, politique. On doit aussi faire face à des complications épistémologiques sur les critères de l'injustice. L'expérience de l'injustice, pourtant, ne peut pas être un "en-deçà" de l'analyse philosophique, puisqu'elle fait la connexion d'un élément social avec une subjectivité.

¹ Doctorante en Philosophie politique et éthique, Université Paris Est

Si nous considérons la question de l'expérience de l'injustice, c'est qu'elle nous semble nous dire plusieurs choses, nous éclairer sur différents points : à la fois sur de nouvelles orientations possibles de recherches en philosophie contemporaine et sociale, mais aussi parce que l'attachement au phénomène de l'expérience de l'injustice mène à des interrogations renouvelées sur l'intersubjectivité. Paul Ricoeur justifie l'évocation de l'expérience de l'injustice en soulignant l'antériorité phénoménologique de l'expérience de l'injustice par rapport à la quête du sens du juste. Il suffit de se souvenir de cette plainte d'enfant "c'est injuste !" comme d'un cri du coeur lancé à son entourage pour rappeler ses droits². L'expérience de l'injustice pourrait donc être comme un signal de mise en mouvement en direction d'une mise en analyse de la justice. Mais pas uniquement : l'expérience de l'injustice ne vaut pas uniquement en tant que préliminaire à la recherche des critères de la justice, ou à la définition du juste. L'expérience de l'injustice doit aussi être comprise comme déni de justice en tant que tel. En d'autres termes, l'analyse ne se situe pas en dehors de l'expérience mais il s'agit de penser à travers elle. Le choix du terme d'expérience de l'injustice vise la manière dont on fait son expérience, c'est-à-dire plus précisément l'intégration propre à chaque individu de cette expérience de l'injustice sociale.

Ce n'est pas un parcours définitionnel qui est ici proposé, dans le sens où l'objectif de notre démarche ne sera pas de proposer des critères à l'expérience de l'injustice comme peut le suggérer l'idée de reconnaissance comme identification dans le *Parcours de la reconnaissance* de Paul Ricoeur. Il s'agit plutôt d'en dégager des stratégies d'action ou de réaction face à l'expérience de l'injustice, du côté de la *praxis*. Cette interrogation sur la praxis consiste à poser les questions suivantes : comment cette expérience de l'injustice peut ou non prendre part à un de la reconnaissance ? Quelle est l'importance que peut revêtir le récit de l'expérience de l'injustice dans la reconnaissance sociale ? Quel parcours de la reconnaissance de l'expérience de l'injustice se dessine au travers du récit de soi ? Comment le récit de soi permet de rendre audible des expériences d'injustice ?

S'il est possible d'envisager un parcours de la reconnaissance à l'aide de l'identité narrative, il faudra le distinguer toutefois d'"éthique de la présence" pour reprendre l'expression de Rosanvallon³. Il désigne sous cette expression le fait de désigner, de dire, de montrer les formes d'injustices pour une reconnaissance dans le but "d'être entendus", comme point final et but de ce parcours de la reconnaissance : une présentation d'expériences, et non un projet de transformation de ces expériences

² « C'est à dessein qu'évoquant des souvenirs d'enfance je nomme l'injuste et non le juste... Notre première entrée dans la région du droit n'a-t-elle pas été marquée par le cri : c'est injuste ! Ce cri est celui de l'indignation, dont la perspicacité est parfois confondante, mesurée à l'aune des hésitations d'adultes sommés de se prononcer sur le juste en termes positifs. », Paul Ricoeur, *Le juste*, Esprit, 1995, p. 11.

³ Pierre Rosanvallon, *La Légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Seuil, Paris, 2008.

de l'injustice sociale. Si l'on peut définir l'expérience de l'injustice comme un vécu individuel fondateur de notre insertion ou perception de notre environnement social, alors la narration de l'expérience individuelle en est une partie constitutive, dans le sens où le récit donne à voir, entendre, ressentir.

Par ailleurs, si l'on soutient, avec Paul Ricoeur, que l'identité narrative peut fonder une éthique de réflexivité sur différentes formes d'expériences de l'injustice, elle est aussi le nom d'un problème, comme le souligne Paul Ricoeur lui-même. En effet, et c'est pour cela qu'il en appelle à une éthique de l'identité narrative, il est crucial de mettre en lumière les échecs d'un tel parcours de reconnaissance de l'expérience de l'injustice. Tout à la fois *vécu* et *sentiment* d'injustice⁴, l'expérience dont il est question est tout autant le lieu d'un grand silence, non seulement d'une partie des recherches sur ces thématiques, mais aussi des personnes concernées par ces expériences d'injustice et dans les actions politiques. L'étude des récits d'expériences d'injustice ne peut se passer de l'étude des silences concernant ces expériences.

Ce qui n'apparaît pas dans les récits, ce qui n'est pas raconté, ce qui n'est pas mis en mot ou écouté, entendu, pris en compte *dit* aussi *en creux* quelque chose sur l'expérience de l'injustice. Dès lors, comment envisager la prise en considération de ces non-récits ? Car pour qu'il y ait récit d'expérience et reconnaissance de ces récits, il nécessite la possibilité de former le récit qui sera entendu. Face à cette aporie, que peut l'identité narrative ? Est-elle toujours encore un vecteur de reconnaissance de soi par les autres (institutionnels aussi) ? En d'autres termes, dans quelles conditions peut-on se raconter, utiliser le levier du récit pour transformer l'expérience de l'injustice ?

Au lieu d'affronter une éthique narrative à une politique de la reconnaissance, il s'agit ici plutôt, non de trouver un consensus entre deux voies théorique de la reconnaissance, mais de souligner les enjeux pragmatiques de la question. Ces enjeux pragmatiques sont ceux des stratégies employées face à l'impossibilité de se raconter, de faire récit de l'expérience de l'injustice. L'identité narrative se situe dans l'espace public et politique et constitue un enjeu de la reconnaissance de soi après l'expérience de l'injustice. Nous nous efforcerons de montrer ses possibilités et son fonctionnement.

Une compréhension philosophique et éthique des expériences de l'injustice

Les expériences de l'injustice sociale des individus ou des groupes sociaux peuvent être de natures différentes et s'ajouter les unes aux autres. Ainsi, les expériences d'injustice deviennent capitales pour comprendre des mécanismes

⁴ Emmanuel Renault, *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, La Découverte, Paris, 2004.

d'exclusion, de marginalisation ou de non-réponse institutionnelle face à ces différentes injustices.

Paul Ricoeur ne traite pas en tant que telle l'expérience de l'injustice, mais il en parle comme point de départ pour développer son analyse de la justice, notamment à partir de John Rawls. S'il en fait état, c'est pour souligner son antériorité phénoménologique à l'analyse théorique du juste. Préliminaire à l'étude de la justice, l'expérience de l'injustice est ramenée au cri du cœur de l'enfant "c'est injuste !" et qui garde sa pertinence à l'âge adulte, dans la révolte contre l'expérience que l'on fait d'une situation injuste. C'est faire le choix de se consacrer aux manières d'agir, au plan pratique : quelles stratégies sont adoptées ou peuvent être adoptées après avoir fait une expérience de l'injustice ? Qu'est ce qu'on entend par "expérience de l'injustice" ? En effet, on se réservera de tracer une frontière dans ce que nous considérerons par la suite. Une expérience de l'injustice désigne donc ici à la fois le *vécu* et le *sentiment* du mépris de droits, d'identités. Elle peut être considérée comme une "expérience négative dotée de ressources cognitives propres"⁵, ressources cognitives portant "à la fois sur la situation vécue comme injuste et sur les principes qui permettent de qualifier cette situation comme injuste"⁶. A partir du sentiment d'injustice peut se former un récit de l'expérience, *praxis* narrative visant une transformation d'une situation sociale donnée.

L'intérêt de l'expérience de l'injustice pour la philosophie contemporaine est manifeste dans l'œuvre de Paul Ricoeur. Il repère trois types d'expériences de l'injustice : les rétributions disproportionnées, les promesses trahies et les partages inégaux⁷. Dans son anthropologie, Ricoeur insiste sur deux faces de la vie humaines. L'homme est à la fois souffrant et agissant. Cette souffrance, engendrée notamment par la vulnérabilité face aux expériences d'injustice, est caractérisée par l'intersubjectivité⁸. En effet, l'homme qui souffre est vulnérable dans les rapports de reconnaissance. L'expérience de l'injustice s'insère dans cette anthropologie de l'homme souffrant et agissant. Si l'on insiste à travers cette esquisse de l'expérience de l'injustice au premier pôle, l'expérience de l'injustice ne peut être déconnectée de la seconde partie qui nous constitue chez Ricoeur : l'action, la possibilité d'agir, malgré ou à partir de la souffrance.

⁵ Emmanuel Renault, *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, La Découverte, Paris, 2004, p. 51.

⁶ Emmanuel Renault, *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, La Découverte, Paris, 2004, p. 36.

⁷ Paul Ricoeur, *Le Juste, I*, Esprit, 1995, p. 12.

⁸ Emmanuel Renault, *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, La Découverte, Paris, 2004 : "La subjectivité individuelle est toujours prise dans une intersubjectivité sociale institutionnellement structurée", p.131.

L'expérience de l'injustice a donc aussi comme intérêt pratique de guider une *praxis* de la reconnaissance. Par des stratégies de contournement, de dégagement, de défense⁹, définies par Vincent de Gaulejac selon le degré d'intériorisation de l'image négative de soi-même à travers l'expérience de l'injustice, les individus traduisent l'expérience de l'injustice de différentes manières. Ce terme de stratégie désigne "les comportements, individuels ou collectifs, conscients ou inconscients, adaptés ou inadaptés, mis en œuvre pour atteindre certaines finalités. Ces finalités sont définies par les individus en fonction de leur évaluation de la situation d'interaction, c'est-à-dire de l'importance des contraintes extérieures et de leurs propres capacités d'action"¹⁰. Le fait que l'expérience de l'injustice engage différents types de stratégies que nous ne développons pas ici nous permet d'envisager ce que peut constituer l'identité narrative de Paul Ricoeur : un type de stratégie de reconnaissance des expériences d'injustice sociale par le récit de soi. La reconnaissance ne serait donc pas seulement l'affirmation positive de soi ou d'un groupe, mais aussi une contestation potentiellement narrative. C'est le sens des campagnes contre la violence contre les femmes avec un slogan "Libérons la parole" ou l'ouverture de lieux d'écoute : le récit de l'expérience permet la prise en compte sociale d'un fait lui aussi social.

Il s'agit donc de montrer ici comment l'expérience de l'injustice est considérée comme un objet de recherche à part entière avec ses potentialités critiques. L'expérience sociale négative est le moteur dans la lutte pour la reconnaissance et Ricoeur le souligne dans une partie dédiée ainsi nommée "Sentiments négatifs comme ressorts significatifs de la lutte pour la reconnaissance" :

"l'indignation constitue à cet égard la structure de transition entre le mépris ressenti dans l'émotion de la colère et la volonté de devenir un partenaire dans la lutte pour la reconnaissance."¹¹

Pour faire entendre ces injustices, on doit envisager, à l'aide de l'identité narrative développée par Paul Ricoeur, la possibilité d'une médiation qui serait le récit. Parce que tout mépris ressenti ne donne pas lieu à la lutte pour la reconnaissance de l'injustice subie, l'identité narrative est envisagée à travers ses potentialités pratiques, ses potentialités d'agir.

Les récits d'expériences vers une reconnaissance de l'injustice

Ce qui permet d'enclencher le mécanisme de mobilisation contre les injustices dont les individus peuvent faire l'expérience serait le retour réflexif sur le vécu de cette expérience, que le sentiment d'injustice se raconte dans un moment de retour sur le vécu. En tant que "sujet souffrant et agissant", le sujet se raconte.

⁹ Vincent de Gaulejac et Taboada Léoetti, *La lutte des places*, Desclée de Brouwer, 1994.

¹⁰ Vincent de Gaulejac et Taboada Léoetti, *La lutte des places*, Desclée de Brouwer, 1994, p. 184.

¹¹ Paul Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, Stock, 2004, p. 313.

Le concept d'identité narrative que développe Paul Ricoeur s'inscrit pleinement dans ce cadre évoqué précédemment, d'une philosophie qui traite du « sujet souffrant et agissant ». L'identité narrative permet de faire lien entre le *pathos* du ressentir et la *praxis* de la mise en action, du mouvement. Ainsi, la fonction attribuable à l'identité narrative est celle de la reconstitution de soi et de l'expérience de l'injustice par la médiatisation du récit.

L'identité narrative se définit comme la capacité de formuler un récit de manière mettre en concordance les expériences de vie d'un individu. Elle caractérise le rétablissement d'une temporalisation spécifique en rendant le soi mouvant, et en instituant une continuité dans les expériences éparses, pour les faire siennes. Cela constitue un autre pôle de l'identité que celui défini par Ricoeur comme l'identité-mêmeté, qui serait une identité figée dans le temps et qu'il appelle *caractère*. On peut voir déjà une première implication éthique dans cette distinction¹² : l'identité narrative permet à un individu ayant vécu un certain type d'expérience d'injustice sociale de ne pas se définir à travers elle, comme une identité immuable. L'identité qui se raconte est l'occasion, à travers un récit d'expérience, d'entrevoir la diversité des expériences traversées.

Ricoeur introduit à ce stade l'idée d'*histoire d'une vie* comme une *histoire racontée*¹³. La connexion d'une vie dans la diversité de ses expériences se trouve par la médiation du récit. À l'aide du paradigme littéraire, Ricoeur montre à voir la possibilité d'un narrateur homodiégétique, personne présente dans son récit, qui forme le texte de ses expériences.

Raconter, faire un récit, c'est partager des expériences. Par le fait de mettre en récit les expériences, les individus permettent l'opération de refiguration, c'est-à-dire qu'il est possible de prendre une certaine distance avec l'expérience pour se rendre observateur et évaluer le vécu et le sentiment de l'injustice. L'identité narrative peut aussi se déployer dans le cadre d'expériences d'injustice partagée ou collective, car comme le souligne Ricoeur :

“La notion d'identité narrative montre encore sa fécondité en ceci qu'elle s'applique aussi bien à la communauté qu'à l'individu. On peut parler de l'ipséité d'une communauté, comme on vient de parler de celle d'un sujet individuel : individu et communauté se constituent dans leur identité en recevant tels récits qui deviennent pour l'un comme pour l'autre leur histoire effective.”¹⁴

¹² Paul Ricoeur, *Temps et récit (3. Le temps raconté)*, Seuil, Paris, 1985, p. 442 : « Le soi-même peut ainsi être dit refiguré par l'application réflexive des configurations narratives. À la différence de l'identité abstraite du Même, l'identité narrative, constitutive de l'ipséité, peut inclure le changement, la mutabilité, dans la cohésion d'une vie.”

¹³ Paul Ricoeur, *Temps et récit (1. L'intrigue et le récit historique)*, Seuil, 1983.

¹⁴ Paul Ricoeur, *Temps et récit (3. Le temps raconté)*, Seuil, Paris, 1985, p. 442.

Le récit de soi est aussi un récit collectif, fait de l'entrelacement des récits d'expériences d'une communauté ou collectivité. Ce récit devient une "proposition de monde" à travers la refiguration. En effet, non seulement il permet d'instaurer une distance vis-à-vis de l'expérience vécue, mais le récit d'expérience laisse entrevoir les capacités pour engager une transformation. L'unification narrative des expériences d'injustice laisse entrevoir une ouverture (l'œuvre ouverte comme l'appelle Ricœur) qui est à la fois narrative, éthique et politique. Le récit ouvre la possibilité d'une transformation du sentir et de l'agir des individus concernés, du sentiment qui accompagne le vécu de l'expérience. Encore faut-il que ce récit trouve un écho, une écoute. Le récit doit se formuler comme un témoignage, caractérisé par un monde intersubjectivement partagé comme le souligne Ricœur. Et le témoignage, pour être institutionnellement reconnu, nécessite une attestation. Or, "il est des témoins qui ne rencontrent jamais l'audience capable de les écouter et de les entendre"¹⁵.

Ricœur pointe alors lui-même cette aporie du témoignage : la parole qui ne peut justement jamais accéder au statut du témoignage, par rapport à son point caractéristique comme rapport en dialogue, entendu, accrédité. Ricœur ouvre lui-même la réflexion quant au récit qui ne peut prendre place dans un espace où il serait entendu. C'est là le point crucial pour la reconnaissance des expériences d'injustices : ceux qui ne sont pas entendus, ne peuvent être entendus.

Faire face aux apories de l'identité narrative

Ce qui reste en suspens dans l'injonction à faire le récit de ses expériences d'injustice sociale sont les obstacles à la narration. Ricœur évoque d'ailleurs la mémoire empêchée ou manipulée et l'impossibilité de se raconter. Les échecs de la narration de soi sortent-ils automatiquement la narration des expériences individuelles du champ de l'interpellation, de l'appel de reconnaissance ? Face aux apories du récit de soi se dressent les enjeux éthiques et politiques concernant l'identité narrative.

« L'identité narrative devient ainsi le titre d'un problème, au moins autant que celui d'une solution. (...) en ce sens, le récit appartient déjà au champ éthique de la prétention, inséparable de la narration, à la justesse éthique. »¹⁶

Non seulement le récit de l'expérience de l'injustice subie peut, comme nous l'avons expliqué auparavant concernant l'identité narrative, permettre la refiguration de soi, mais aussi s'insère-t-il plus généralement dans la réflexion sur les institutions justes. Si je fais l'expérience de l'injustice, que des récits nous

¹⁵ Paul Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, p. 193 et 194.

¹⁶ Paul Ricoeur, *Temps et récit (3. Le temps raconté)*, Seuil, Paris, 1985, p. 358.

parviennent de ces injustices, alors nous pouvons intégrer ce récit à une mise en forme des normes qui garantissent une protection contre ces injustices. De la même manière, l'impossibilité de narrativiser ses expériences ou de les faire entendre indique que les normes des récits d'expériences d'injustice sociale sont aussi institutionnellement déterminés. En effet, si le récit d'expérience peut permettre de remettre en question les normes d'une société donnée, l'absence ou le silence autour de récit donnent à voir la non-reconnaissance sociale de certaines expériences.

Damien Tissot rapporte dans un article l'expérience de femmes maltraitées, que l'obstacle majeur à la comparution devant la justice de tels cas est l'impossibilité pour les femmes battues de présenter leur expérience, soit qu'elles aient intériorisé l'injustice subie, soit qu'elles pensent ne pas pouvoir être entendues¹⁷. Cet exemple n'est pas anodin : il illustre des types d'expériences où des individus ne reconnaissent pas pour eux-mêmes le *sentiment* d'injustice, malgré le *vécu* de l'injustice. Non dites, elles ne peuvent être prises en compte. Non racontées, ces expériences restent dans les marges de la reconnaissance sociale et ne peuvent être entendues. Ces expériences sortent de l'espace social comme espace de narration. Isolées, elles ne sont plus reconnues comme des expériences qui concernent le collectif. A cet égard, l'expérience de l'injustice n'est pas dans le domaine privé, et un des enjeux éthiques de ces récits est de l'intégrer à un monde commun.

Ricoeur a posé lui-même les limites lorsqu'il développait et expliquait l'identité narrative dans *Soi-même comme un autre*. Autrement dit, l'identité narrative n'est pas la solution automatique à l'aporie dont nous avons parlé. En fait, cette limitation dont parle Ricoeur à sa propre conception de l'identité narrative ne doit plus en être une selon lui si, et seulement si, on replace l'identité narrative dans un contexte éthique, dans la *praxis* du récit de soi. L'identité narrative constitue même en elle-même un parcours éthique. A partir du paradigme littéraire, dans lequel le lecteur découvre d'autres possibilités de mondes, dans la lecture de l'œuvre ouverte, le sujet souffrant et agissant peut donc mettre en œuvre une *praxis*, qui est celle de la transformation des possibilités imaginées.

¹⁷ « Être fidèle à soi. Féminisme, éthique et justice à la lumière de la philosophie de Paul Ricoeur », Damien Tissot, *Etudes Ricoeuriennes / Ricoeur Studies*, Vol. 4, n°1 (2013), pp. 92-112.

p. 105: « Dans de nombreux pays, les violences conjugales ne sont presque jamais rapportées à la police. Soit que les victimes pensent ne pouvoir jamais être entendues par la justice, soit qu'elles aient intériorisé ces violences comme les conséquences de ce qu'elles croient être leur infériorité naturelle, ces personnes, pour la plupart, ont, sous une forme ou sous une autre, perdu l'estime d'elles-mêmes. Pour pouvoir se présenter devant un tribunal, il faut pouvoir se raconter. Raconter son histoire. Être capable de dire « je ». Le récit de « soi », que les institutions judiciaires – historiques, contingentes, imparfaites, donc – entendront, et sur la base duquel elles rendront justice, sera bien entendu incomplet, parcellaire, fragmenté. »

On note donc une grande prudence de la part de Ricœur, pour qui l'identité narrative n'est pas la solution ultime aux apories de la reconnaissance du récit : l'identité narrative ne garantit pas une compréhension grâce à la médiation des récits. Non seulement il y a les échecs dans les tentatives de récits de soi (on n'arrive pas à donner du sens à des événements qui ont eu cours dans une vie) mais on peut penser donc aussi aux impossibilités de la mise en récit. Ricœur est un philosophe de la « bonne distance », de la « juste distance » et dans sa prudence méthodologique, il y a aussi une prudence dans l'application de concepts, et dans notre cas, nous pouvons l'appliquer l'expérience de l'injustice.

Toutefois, même « une narration empêchée ou refusée témoigne encore du fait que la mise en récit est le problème par excellence de la construction des identités individuelles et collectives. Et c'est la raison pour laquelle il importe de repenser la problématique ricœurienne de l'identité narrative.¹⁸ L'identité narrative comprend donc, dans ses limites propres, la potentialité d'une remise en question des normes. A partir d'expériences d'injustice, l'échec du récit est l'échec de reconnaissance d'injustice potentiellement collectivement partagées. Le désir de reconnaissance se fait jour dans le lieu même où il peut s'échouer. Cette insatisfaction née des failles de l'identité narrative est aussi un nœud, un « point de départ critique »¹⁹ pour repenser les expériences d'injustice dans leurs particularités. L'hypothèse du récit de soi comme mise en scène d'une bonne ou juste distance transgressée comme l'exprime Paul Ricœur amène l'enjeu éthique suivant qui serait de rétablir une bonne distance : c'est même la démarche propre à l'identité narrative que de projeter l'expérience à distance de soi-même. Dans la méthodologie même de la « juste distance » au cœur de la narration de soi, la question de la justice est centrale. Elle est même plus : disons qu'elle est co-constitutive de l'attestation de soi, du parcours de la reconnaissance dans lequel prend place le récit de soi.

Le récit de soi envisagé par l'herméneutique de soi chez Ricœur n'est donc jamais en dehors du champ de la justice, à travers la mutualité et la réciprocité. Le récit de soi est appel de justice, mais les échecs de la narration, envisagés avec l'herméneutique de soi chez Ricœur, deviennent le nœud autour duquel se cristallisent les enjeux éthiques.

¹⁸ Johann Michel, « Narrativité, narration, narratologie : du concept ricœurien d'identité narrative aux sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales* [Online], XLI-125 | 2003, Online since 30 November 2009, connection on 20 February 2015. URL : <http://ress.revues.org/562>; DOI : 10.4000/ress.562.

¹⁹ *Le récit de soi*, Judith Butler, PUF, 2007 (*Giving an account of oneself*, 2005), p.22 : « (...) ce questionnement fait partie du désir de reconnaissance, un désir qui ne peut trouver aucune satisfaction et dont le caractère insatisfait établit un point de départ critique pour remettre en question les normes présentes disponibles. »

En d'autres termes, Ricœur ne nie pas que l'identité narrative fait face à des apories, est limitée lorsque celle-ci n'est plus le lieu de l'attestation de soi et des autres. Il répond plutôt par une injonction éthique. Le « Me voici ! » contenu dans le récit de soi devient une exigence éthico-politique majeure. Au-delà même du « Me voici ! », c'est l'unité narrative d'une vie qui est posée comme possible, à défaut de l'unité du ou d'un « je ». A partir d'une herméneutique effective des conditions du récit de soi, se greffe l'éthique ricoeurienne : l'injonction éthique pour la narration des sujets s'inscrit dans un parcours de la reconnaissance.

Conclusion

Paul Ricœur, philosophe du "sujet souffrant et agissant" a développé ce qu'il convient d'appeler l'"identité narrative". L'identité narrative s'entend de différentes manières et s'utilise dans des cadres de recherche en sciences sociales et de pratique très différents les uns des autres. Ce qui fait la particularité de Ricœur parmi l'abondante littérature sur ce sujet, c'est une théorisation propre qui met en jeu l'identité du sujet et une éthique singulière. La textualisation et la narration de l'identité n'est pas seulement une forme de compréhension de soi pour Ricœur, un mode de définition de nos identités, elle est aussi une injonction à se mettre en récit. Cependant, si tous les aspects de nos identités ne peuvent se comprendre comme une narration, l'identité narrative n'est-elle pas non plus unique, homogène, il n'y a pas une identité narrative, mais des narrations des identités, tout comme des narrations désidentifiantes. Le récit de soi conserve des conditions pour une identité narrative agissante qui inclue l'expérience de l'injustice. En effet, l'étude de l'expérience de l'injustice n'est jamais déconnectée d'un espace collectif régi par des règles, normes et lois.

Ce qui nous a intéressé ici est moins la considération pour le "juste" ou la "justice" que son pendant l'"injustice" et comment elle se révèle dans la puissance de l'expérience que l'on y fait. Mais la juste distance entre individus brisée dans l'expérience de l'injustice révèle cet espace rompu, qu'il s'agit de rétablir ou de reconstruire à travers notamment une mise en récit, et par la fondation d'institutions plus justes. Autrement dit, la question de l'expérience subjective ne saurait effacer les problèmes institutionnels et politiques que soulève l'injustice. Il ne s'agit pas seulement d'un problème privé mais d'un cas d'expériences vécues dans un espace public et commun. Le récit de soi concerne la restauration de l'estime de soi et les enjeux éthiques et politiques chez Ricœur. Il reste que l'identité narrative a permis de comprendre le lien incontournable qu'elle opère entre l'expérience de l'injustice et le désir de reconnaissance. Dans le schéma narratif et à la lumière du modèle du texte, le sujet se réapproprie un "soi" en réintégrant l'expérience de l'injustice dans la mise en intrigue, dans la pratique du conflit des interprétations.

Nous avons pu positionner les limites internes du récit dans la possibilité de mise à distance de soi de l'expérience de l'injustice à travers la refiguration. Mais les enjeux éthiques se trouvent aussi bien dans les limites externes du récit de l'expérience de l'injustice avec la réception possible ou non de ces récits d'expériences. Repenser les normes qui gouvernent nos possibilités de se raconter, aussi bien que – mais cela est indissociable – celles dans lesquelles l'injustice prend place est le défi éthique posé par l'identité narrative.

